

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 09 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le neuf juillet,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 03 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 20

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 3

Votants : 25

**PRESENTS :**

M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY,  
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,  
Mme GOMEZ, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, , M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER,  
M. VALEYRE, M. VIAL

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. MARCEAU  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON  
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPIUS

**EXCUSES :**

M. HAURY  
Mme JANISSET  
Mme VINSON

**ABSENTS :**

M. BUGNAZET  
M. BLANCHARD  
Mme VILLEVEILLE

n° 20240709\_D\_077

**Commission :**  
**Administration**  
**Générale**

**Objet : Ressources  
Humaines : Tableau  
des effectifs : Mise à  
jour**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Après avis favorable du CST en date du 04 juillet 2024, Monsieur le Président au  
Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des  
effectifs prévoyant :

- ✓ La création au sein de la filière culture d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à 28/35ème contractuel au sein du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux afin de permettre le renouvellement de l'agent actuellement en poste dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité.
- ✓ La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'éducateur de jeunes enfants titulaire au sein du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants afin de permettre la nomination suite à réussite à concours d'un agent exerçant les fonctions de coordinatrice parentalité, politiques d'accueil ; suivie de la suppression à compter du 1er octobre 2024 du poste d'assistant socio-éducatif contractuel occupé actuellement par l'agent.
- ✓ Des modifications de quotités horaires pour les crèches communautaires :
  - La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 30/35ème titulaire au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux.  
La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 32/35ème contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux à compter du 26 Aout 2024.
  - La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28/35ème contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux.  
La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 29.5/35ème contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux à compter du 26 Aout 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709\_D\_077-DE  
Reçu le 19/07/2024

- La création au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 24/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux.  
La suppression au sein de la filière médico-sociale d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 20.5/35<sup>ème</sup> contractuel au sein du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux à compter du 26 Aout 2024.

- ✓ Les modifications relatives aux animateurs périscolaires et des mercredis pour la rentrée scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709\_D\_077-DE  
Reçu le 19/07/2024